combats, ce qui excluait maintenant toute possibilité de retrouver les corps; troisièmement, bon nombre d'Angolais qui ont connu une mort violente ne portaient pas de papiers d'identité. Le GT a adressé les quatre dossiers au Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Angola dans l'espoir que de nouvelles informations seront mises au jour ou qu'il sera possible de faire la lumière sur le sort de ces personnes.

Discrimination raciale, rapport du Rapporteur spécial (E/CN.4/1997/71, par. 43-46)

Le rapport signale que la presse écrite et parlée a fait état du rapatriement dans leur pays d'origine, principalement le Mali, d'étrangers vivant en Angola, geste qu'on dit motivé par la xénophobie. Parmi les expulsés figurent des étrangers en situation régulière en Angola. Les questions que le RS a adressées au gouvernement sont restées sans réponse.

Exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, rapport du Rapporteur spécial (E/CN.4/1997/60, par. 16; E/CN.4/1997/60/Add.1, par. 14-18)

Le Rapport spécial (RS) continue de recevoir des informations alléguant qu'aussi bien les forces de sécurité que l'UNITA seraient responsables de nombreuses exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires. Il a également reçu des informations selon lesquelles des journalistes ayant critiqué le gouvernement auraient reçu des menaces de mort et des policiers tireraient à vue sur des suspects au lieu de tenter de les arrêter. Le rapport relève l'absence de progrès significatifs dans les enquêtes judiciaires mettant en cause les forces de sécurité du gouvernement et note que les rares enquêtes ouvertes n'ont débouché sur aucun résultat concret. Le RS déplore que le gouvernement ne lui ait pas communiqué de renseignements sur les dossiers qui lui ont été transmis. En outre, le RS a suggéré au gouvernement d'entreprendre, de concert avec la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III), une vaste opération de déminage pour éliminer les millions de mines antipersonnel posées à travers l'Angola, qui ont déjà tué ou mutilé un grand nombre de civils.

Intolérance religieuse, rapport du Rapporteur spécial (A/52/477, par. 28, 36, 38)

Dans son rapport soumis à l'Assemblée générale en 1997, le Rapporteur spécial fait état des atteintes à la liberté religieuse des chrétiens, y compris des cas d'arrestation et de détention des membres du clergé et des croyants. Le rapport indique que le gouvernement n'a pas répondu aux communications qui lui ont été adressées à ce sujet.

Mercenaires, rapport du Rapporteur spécial (E/CN.4/1997/24, par. 23)

Dans la réponse qu'il adressait au Rapporteur spécial, qui avait demandé des renseignements sur les lois nationales visant les mercenaires, le gouvernement a déclaré que l'emploi de mercenaires ne pose plus de problèmes en Angola. Il a également fait savoir qu'en ce qui concerne l'UNITA, il incombait à la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) de tenir le RS au courant de la situation des mercenaires.

Vente d'enfants, prostitution des enfants et pornographie impliquant des enfants, rapport du Rapporteur spécial (A/52/482, par. 18)

Le rapport intérimaire du Rapporteur spécial à l'Assemblée générale note que tant le gouvernement que les forces de l'UNITA ont commencé la démobilisation d'environ 8 000 enfants soldats dans le cadre d'une campagne lancée par le ministère de l'intégration sociale.

Autres rapports

Détention de fonctionnaires internationaux et de leur famille, rapport du SG à la CDH (E/CN.4/1997/25, par. 25, 42-45, 73)

L'UNICEF a signalé que, au cours d'une seule année, ses employés en Angola avaient été, à quatre reprises, victimes de vols à mains armées perpétrés par des policiers ou des individus portant l'uniforme de la police. Pour sa part, le Programme alimentaire mondial (PAM) a fait savoir que certains de ses employés en Angola avaient été tués par de mines terrestres et que des personnes dont l'identité n'a jamais été découverte avaient tiré sur son personnel. Au cours d'une autre agression, 20 hommes armés ont pillé les camions du PAM et dépouillé les employés qui faisaient partie du convoi. En outre, à la fin de 1996, au cours d'une mission pour recouper des informations sur la recherche des familles d'enfants soldats, un employé du PAM a été mortellement blessé par quatre hommes armés en uniforme militaire. L'envoyé des Nations Unies en Angola a condamné l'agression et a lancé un appel aux autorités angolaises pour qu'elles effectuent une enquête complète sur ce meurtre.

Objection de conscience au service militaire, rapport du SG à la CDH (E/CN.4/1997/99, par. 6)

Le rapport du Secrétaire général fait mention de l'existence du service militaire obligatoire en Angola.

CONSEIL DE SÉCURITÉ

Rapports du Secrétaire général (S/1997/115, 7 février 1997; S/1997/248, 25 mars 1997; S/1997/304, 14 avril 1997; S/1997/438, 5 juin 1997; S/1997/640, 13 août 1997; S/1997/741, 24 septembre 1997; S/1997/807, 17 octobre 1997; S/1997/959, 4 décembre 1997)

Dans ses rapports, le Secrétaire général passe en revue les progrès accomplis et les difficultés rencontrées dans le processus de paix en Angola. Outre des sections consacrées à la situation politique et militaire et au contexte policier en Angola, les rapports renferment des observations sur la situation des droits de l'homme. Ils signalent notamment que : la Commission conjointe qui surveillait la transition a décidé de créer un groupe de travail chargé d'examiner de nombreuses plaintes faisant état de violations des droits de l'homme; la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) a été priée de redoubler d'efforts pour renforcer le système judiciaire angolais et des séminaires ont été consacrés à la situation des droits de l'homme; de nombreuses informations font état de disparitions, d'arrestations arbitraires, de dénis de justice, de conscriptions